



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 Mai 2011

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre, THOMASSET Hugues – **BENY SUR MER** : MAUGER Nathalie - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **COULOMBS** : LE DORNAT Cédric - **CREULLY** : LEVERT Roger, BERON Jean-Paul – **CULLY** : DE SEZE Jean-Charles, COLLIN Jean-François - **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric, LEU Gérard - **MARTRAGNY** : JAHOUEL René, LAURENT Philippe - **REVIERS** : GUERIN Daniel, FRAS Laurence - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse - **SAINT GABRIEL BRECY** : THOMAS Hubert – **THAON** : MAURY Richard - **TIERCEVILLE** : DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, JULIEN Yves.

Représenté :

BENY SUR MER : DELALANDE Hubert.

Excusés :

RUCQUEVILLE : DAIREAUX Alain – **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine.

Absent :

COULOMBS : GROULT Roger – **FONTAINE-HENRY** : CAILLERE Philippe, PICHARD Brigitte - **SAINT-GABRIEL-BRECY** : FERAL Pierre – **THAON** : GOSSIEAUX Emmanuel -

Secrétaire de séance : BOS Maryse.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **SPANC : engagement de la phase des réhabilitations, choix du mode de gestion, création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe**
2. **Vote des subventions accordées aux associations de droit privé**
3. **Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**
4. **Voirie : fonds de concours pour l'achat d'une tondeuse et d'un véhicule de service**
5. **Développement économique : Mission locale de l'agglomération caennaise, mise en place d'un panneau d'information**
6. **Questions diverses et échanges.**

Ouverture de la séance : 20h45.

Le Conseil communautaire valide le compte rendu du 18 avril dernier.

1. SPANC : ENGAGEMENT DE LA PHASE DE REHABILITATION, CHOIX DU MODE DE GESTION, CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE :

Par délibération du 15 décembre 2008, le Conseil communautaire :

- a décidé d'étendre la compétence SPANC à la réhabilitation des assainissements non collectifs.
- a approuvé le règlement du SPANC qui stipule notamment que la mise en application de la prestation optionnelle « réhabilitation » serait décidée ultérieurement par une délibération du conseil communautaire.
- a opté pour un mode de gestion du SPANC en prestation de service pour les diagnostics et les contrôles effectués pendant la période des diagnostics.

La phase des diagnostics étant terminée et le contrat passé avec la société délégataire (Véolia) arrivant à son terme à la fin du mois de Juin 2011, il est proposé de décider de passer à la phase des réhabilitations et de choisir un mode de gestion du SPANC qui pourra être opérationnel à l'issue de ce contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de passer à la phase des réhabilitations et de gérer désormais le SPANC en régie.

Afin de mettre en œuvre cette décision, Monsieur le Président expose au Conseil communautaire qu'il y a lieu de recruter un technicien. Cette création de poste est justifiée en outre par le fait que la mise à disposition, par la CdC Entre Thue et Mue, d'un technicien affecté aux bassins versants prend fin à cette même date.

Descriptif des fonctions correspondant à ce poste :

Affectation, pour 60%, soit 21 heures hebdomadaires, au SPANC, et pour 40%, soit 14 heures hebdomadaires, au traitement des eaux de ruissellement des bassins versants (suivi du ruissellement dans les bassins d'infiltration, les fossés et les canalisations sur les chaussées d'intérêt communautaire et les aires de stationnement...).

Les missions au titre du SPANC :

- ✓ contrôles de conception et de bonne exécution pour les constructions neuves
- ✓ contrôles de conception et de bonne exécution dans le cadre des réhabilitations
- ✓ diagnostics dans les cas de ventes immobilières
- ✓ diagnostics pour les installations non encore visitées ou inaccessibles
- ✓ contrôles périodiques de bon fonctionnement
- ✓ suivi administratif

Financement du poste :

Le temps de travail consacré au traitement des eaux de ruissellement sera financé dans le cadre du budget général de la CdC. Son coût annuel est évalué à 12 000 € toutes charges comprises.

La partie dévolue au SPANC sera entièrement financée par les redevances. Le coût du salaire annuel est estimé à 18 000 € toutes charges comprises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide, afin d'assurer ces missions, de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet, au 3^{ème} échelon, à compter du 1^{er} Juin 2011.

L'ARIM :

Le technicien assurera le suivi administratif du SPANC. Il est rappelé que l'ARIM, Association de restauration immobilière, à vocation sociale, qui œuvre pour l'amélioration de l'habitat et dont l'objectif est d'inciter les propriétaires, par des aides financières, à réhabiliter leur logement, peut être un moteur dans le montage des dossiers de demandes de subventions des particuliers. La question est de savoir si le nombre des administrés qui feront appel à cette structure sera suffisant et si le versement de leur participation de 90 € compensera sa rémunération de 4 500 € annuels. Dans le doute, le conseil communautaire décide de ne pas faire appel à l'ARIM et de confier cette mission au technicien, aidé au besoin par les Maires concernés.

Les réhabilitations :

Elles peuvent être subventionnées par le Conseil général ou l'Agence de l'Eau. Le Conseil général ne subventionne que les installations situées à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou sur un terrain d'une surface inférieure à 500 m². Les conditions d'attribution des subventions par l'Agence de l'Eau ne comportent pas ces restrictions, la seule contrainte étant la gestion des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage publique. Dans ce cas, il reviendrait à la CdC de gérer les études de filières et les travaux. Elle pourrait alors passer plusieurs marchés publics :

- Un premier avec une entreprise chargée des études de filières, de l'élaboration du cahier des charges des travaux et du suivi du chantier.
- Un deuxième avec une entreprise chargée des travaux. Une convention à passer avec les administrés permettra la réalisation des travaux publics dans le domaine privé.
- Un troisième marché (à bons de commande) pour assurer l'entretien des installations des propriétaires qui le souhaitent.

Les habitants dont les installations ont été classées en priorité 1 sont tenus de réaliser leur réhabilitation dans le délai de quatre ans (à défaut, des sanctions pénales peuvent être appliquées). Ceux-là, ainsi que ceux dont les installations sont classées en priorité 2, sont invités à le faire le plus rapidement possible afin de saisir l'opportunité, peut-être passagère, du taux actuel des aides financières.

Evaluation du coût pour les ménages : dans l'hypothèse d'une installation d'A.N.C. de 8 000 € (qui peut être financée par une subvention et un prêt à taux zéro sur 10 ans), le coût du mètre cube d'eau traitée serait de 4 €, investissement et contrôles réunis.

Il est rappelé que l'objectif des réhabilitations est de restaurer la qualité de l'eau.

Prévision budgétaire sur 6 ans du SPANC :

Elle est équilibrée. Les dépenses comprennent la rémunération du technicien, l'achat d'un véhicule la 1^{ère} année et les frais divers de fonctionnement. Les recettes sont assurées par les redevances basées sur les tarifs suivants :

- Contrôles des constructions neuves 160 €
- Contrôles des réhabilitations : 160 €
- Diagnostics dans le cadre de vente : 150 €
- Diagnostics des installations inaccessibles : 34.35 €
- Contrôles périodiques (tous les 4 ans) : 100 €

Rappel des quantités d'installations d'ANC sur le territoire :

Total : 435

Priorité 1 : 85

Priorité 2 : 144

Non accessibles : 80

2. VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE :

Comme chaque année, un crédit de 50 000 € est inscrit au budget. Les membres de la commission Animation Culture Loisirs et Sports ont examiné les dossiers de demande de subvention déposés par les associations de droit privé se trouvant sur le territoire de la Communauté de communes d'Orival.

Monsieur le Président soumet ces propositions au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, par une voix contre et 22 voix favorables, le conseil communautaire vote les subventions aux associations de droit privé pour un montant global de 47 850 € telles qu'indiquées dans le tableau annexé.

3. VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES :

Dans le cadre de son budget 2011, le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des ordures ménagères a arrêté les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des communes de son territoire telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous. Le conseil communautaire a validé ces taux.

	Taux communaux 2010	taux communaux 2011
AMBLIE	17,71	17,48
BENY-SUR-MER	18,55	17,76
COLOMBIERS SUR SEULLES	20,32	19,48
COULOMBS	17,91	17,55
CREULLY	15,60	16,78
CULLY	20,27	19,47
FONTAINE-HENRY	20,95	19,69
LANTHEUIL	19,53	19,22
MARTRAGNY	20,81	19,65
REVIERS	17,77	17,50
RUCQUEVILLE	21,33	19,82
SAINT-GABRIEL-BRECY	20,76	19,63
THAON	21,76	21,89
TIERCEVILLE	20,41	19,51
VILLIERS-LE-SEC	20,43	19,52

L'objectif du SIDOM est d'obtenir, à l'horizon 2013, une uniformisation des taux par groupe de communes. C'est ce qui explique les modifications intervenues entre 2010 et 2011.

Il existe actuellement trois groupes :

- Les communes qui ne bénéficient que du ramassage
- Celles qui bénéficient du ramassage et de la conteneurisation
- Celles qui bénéficient de ces deux services ainsi que de celui des déchets verts

Par ailleurs, le SIDOM envisage de mettre en place la redevance incitative. Il s'oriente vers un système à puce destiné à identifier chaque conteneur. Deux modalités de facturation peuvent être appliquées : en fonction du poids ou en fonction du nombre de passages.

Jacques DESOULLE demande si, dans ce cas, les bacs seront sécurisés.

Jacky CARRÉ fait remarquer que le mode de paiement par l'achat de sacs poubelle est plus incitatif.

4. FONDS DE CONCOURS POUR L'ACHAT D'UNE TONDEUSE ET D'UN VEHICULE DE SERVICE :

1. Tondeuse :

Il est nécessaire de faire l'acquisition d'une tondeuse destinée à l'entretien des espaces verts de la commune de Reviers. Le coût de cette tondeuse est de 2 040 € TTC. La dépense nette, déduction faite du FCTVA (de 315.83 €), est de 1 724.17 €. Il est proposé de solliciter un fonds de concours à la commune de Reviers de 40 %.

La part intercommunale est de 1 034.50 €

La part communale de 689.67 €.

2. Véhicule :

Pour remplacer son véhicule de service hors d'usage, la commune de Lantheuil a dû faire l'acquisition d'un nouveau véhicule. Cette commune demande à la communauté de communes de participer à la dépense par le versement d'un fonds de concours évalué à 40 %.

Le coût du véhicule est de 8 534.90 € TTC. Le coût net, déduction faite du FCTVA (de 1 321.37 €), est de 7 213.53 €.

La part communale est de 4 328.12 €

La part intercommunale est de 2 885.41 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de solliciter, de la commune de Reviers, une participation de 689.67 € et de verser à la commune de Lantheuil un fonds de concours de 2 885.41 €.

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Information sur la Mission Locale de l'Agglomération caennaise :

Il est rappelé que la Mission Locale est un lieu d'accueil et un relais d'information pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Son rôle est de conseiller et d'orienter les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Elle leur assure un accompagnement global et un suivi individualisé jusqu'à ce qu'ils obtiennent un emploi pérenne et s'insèrent dans la société. Elle favorise le lien avec le monde économique notamment par la mise en relation des jeunes avec les entreprises.

L'année 2010 a été marquée par l'intégration/absorption des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) de Falaise et de Condé sur Noireau.

L'organisation de la MLC est désormais bâtie sur :

- 3 pôles (Nord – Centre – Sud)
- 6 antennes permanentes
- 42 relais et permanences (dont Creully les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis matin)
- 319 communes adhérentes comprenant 430 000 habitants
- 62 emplois ETP (équivalent temps plein)

3032 jeunes ont été accueillis pour la 1^{ère} fois en 2010 et il est prévu d'en recevoir 3050 en 2011.

Le nombre de jeunes entrés dans le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) est de 1387 en 2010 et 1100 sont prévus en 2011.

Le budget prévisionnel 2011 est de 3 274 000€ dont 2 623 400€ pour le personnel.

Les communes et communautés de communes participent à hauteur de 112 000€, l'agglomération de Caen pour 269 000€.

Répartition par commune des 44 jeunes d'Orival accompagnés par la mission locale en 2010 :

CREULLY	12
FONTAINE-HENRY	5
REVIERS	6
THAON	9
Autres communes de la CdC	12
Total	44

Acquisition d'un panneau lumineux :

Le Tourisme est une activité importante pour la Région. Il représente environ 24 000 emplois en Basse-Normandie et génère un chiffre d'affaires important. Toutes les actions menées pour attirer et fixer un peu plus les touristes sur notre territoire, leur offrir des activités, leur permettre de découvrir notre patrimoine, contribuent à améliorer ces résultats. La communication en est un vecteur essentiel.

Dans cet esprit, afin d'améliorer la promotion des différentes manifestations mises en place sur notre territoire, il est demandé au Conseil Communautaire l'inscription d'une enveloppe prévisionnelle de 12 000€ en vue d'installer un panneau lumineux d'information à proximité de l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, par 2 voix contre et 18 voix favorables, le conseil communautaire décide de faire l'acquisition d'un panneau d'information lumineux pour un prix plafond de 12 000 € TTC.

Chemins de randonnée : convention à passer avec B.S.M. :

Dans le cadre de notre collaboration avec BSM quant à la mise en place des chemins de randonnée, une convention précisant la répartition du rôle de chaque CdC et du coût sera passée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire donne l'autorisation au Président de signer la convention à passer avec BSM.

6. QUESTIONS DIVERSES :

Construction du groupe scolaire de Coulombs : le projet de PLU de Coulombs a été arrêté par le conseil municipal. Ayant pu constater que le zonage permettra la construction du groupe scolaire ainsi que d'habitations sur l'autre partie du terrain, comme demandé par les propriétaires, un compromis de vente pourra être signé incluant la condition suspensive de la validité du PLU par le Préfet. Une entrevue avec le Notaire est prévue à la fin du mois de Mai.

Construction du groupe scolaire de Lantheuil :

La première phase relative au compactage au sol et aux V.R.D. est terminée. La pose des premiers panneaux de l'ossature bois commencera le 23 Mai et durera un mois. Le clôt et le couvert seront réalisés pour la mi-juillet.

La Bessinière : l'association de vente de produits en circuit court qui s'était constituée s'est dissoute. Une nouvelle association est en train de renaître. Les producteurs locaux sont en attente de cette structure.

L'association « Chocolat masqué Culture et gourmandises » a reçu une aide de la Région d'un montant de 48 000 € pour la création d'un emploi-tremplin. Cet emploi sera créé en juin, ce qui permettra la mise en œuvre des activités de l'association.

Pôle Santé : Les Agences Régionales de Santé sont chargées de définir des zones où la désertification médicale menace. La zone intermédiaire entre Courseulles et Bayeux, dont le secteur de Creully, est concernée. Les médecins de Creully souhaitent vendre leur cabinet et des médecins, des para-médicaux, des dentistes ont formulé auprès d'Orival une demande de création d'un Pôle Santé.

Il est en effet possible de l'envisager dans les deux ou trois années à venir. De telles opérations, financées par des subventions de l'Etat et la Région, ainsi que le produit des locations du local, peuvent trouver un équilibre budgétaire, pourvu qu'un minimum de 12 occupants s'engage. Une réflexion sur ce sujet est amorcée, bien que ce projet n'ait pas été intégré dans le débat d'orientation budgétaire de la CdC de 2008.

La séance est levée à 22h50.